Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DES HAUTES-ALPES

COMMUNE DE L'ARGENTIERE LA BESSEE

P.P.R.

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles

ZONAGE REGLEMENTAIRE

Service instructeur:
Direction Départementale des Territoires

Réalisation:
Office National des Forêts
Service de Restauration des Terrains en Montagne

Dossier Approuvé
Annexé à l'arrêté préfectoral
n°
du
La Préfète

Légende

- Zones non réglementées
- Zones constructibles sous conditions (le n° renvoyant au réglement)
- Zones inconstructibles (le n° renvoyant au réglement)
- Périmètre du zonage réglementaire

Echelle: 1/5 000

0 115 230 460 690 920 Mètres

N